

Flash CSE LDC Bourgogne

du 21 octobre 2025

Chèques cadeaux adultes de fin d'année : le CSE a décidé de les augmenter de 5€.

- **Chaque salarié recevra donc une carte KADEOS d'une valeur de 125 €** (condition : être présent à l'effectif le 3 novembre 2025)

Découpe poulet : La direction annonce qu'elle va regarder à donner quelques samedis en période estivale aux salariés travaillant de matin sur les semaines de 6 jours.

- ↳ **La Direction semble comprendre qu'elle a tout intérêt à prendre en compte les revendications des salariés.** Il lui sera plus facile d'organiser le travail en donnant le samedi aux salariés, plutôt que de subir l'absence non programmable des salariés grévistes.
- ↳ **La CGT a rappelé qu'il serait bien de laisser la possibilité du volontariat aux salariés** et donner le samedi à ceux qui le veulent sans l'imposer à ceux qui ne le veulent pas.

Concernant la congèle : la direction a rassuré en expliquant que la congèle était une démarche volontaire pour stocker des filets afin d'en disposer sur les périodes où il en manquait (ex : brochettes). Il n'y aurait donc rien d'alarmant à la forte activité congèle du moment.

Sur la partie économique, notre nouveau directeur semble plus ouvert et enclin à répondre aux questions des élus.

Par contre, la RRH est restée bloquée dans son temps ! Avec elle, il est très difficile d'obtenir des réponses, et force est de constater qu'elle y met toute sa mauvaise volonté. Elle refuse de répondre, et quand on insiste, elle cherche alors toutes les raisons possibles et arguments inimaginables pour reporter sa réponse.

- ✓ **Toujours pas de réponse aux élus du CSE sur les questions concernant la prévoyance.** Elle renvoie au service RH alors qu'une fois là-bas les élus n'ont pas de réponse.
 - **Il s'agit d'une entrave !** Mais bon, tant que les autres élus ne rejoindront pas la CGT pour obtenir une majorité afin d'aller en justice, rien ne changera !
- En revanche, le Directeur devrait y réfléchir, car c'est lui le président du CSE,** et si un jour la majorité du CSE décide d'aller en justice (jusqu'à 6 ans après les faits) alors ce sera lui qui devra en répondre personnellement devant le tribunal.

Tenues de travail : Beaucoup sont usées, pas à la bonne taille, ou insuffisantes.

- Le Directeur était d'accord avec la CGT, il est insatisfait du prestataire.
- Rappel : la tenue de travail est obligatoire et c'est à l'employeur de la fournir ! Si vous n'en avez pas, ou inadaptée à votre taille, alors vous ne pouvez pas pénétrer dans l'atelier ! Faites appeler votre chef pour qu'il vienne constater et vous en donner une, ou attendez qu'il vous en trouve une. (vous devrez être payés)

Horaires :

Les horaires prévisionnels pour les fêtes ont été communiqués pour les services **découpe poulet, abattoir** et **divers emballage**.

- ↳ **Les salariés ne travailleront pas le mercredi après-midi** et peuvent d'ores et déjà s'organiser pour les fêtes.

GMS & Quai : la direction n'a pas communiqué les horaires !

Elle les donnera seulement le 21 novembre prochain lors de la prochaine réunion de CSE.

- ↳ Les salariés ne peuvent donc pas commencer à s'organiser, **ils sont punis**.

N'oubliez pas, les semaines à férié, la CGT appelle à la grève, la solution sera vite trouvée.